

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20141106-2014_B442-DE
Date de télétransmission : 13/11/2014
Date de réception préfecture : 13/11/2014



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 6 NOVEMBRE 2014
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2014_B442

OBJET : Développement économique et emploi - Enseignement supérieur et recherche - Aides aux organismes publics - Attribution de subventions exceptionnelles de fonctionnement

Le 6 novembre 2014, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des Fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 31 octobre 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, président – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet – MALLIE Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :

FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren, donne pouvoir à FABRE-AUBRESPY Hervé - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues, donne pouvoir à FREGEAC Olivier – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau, donne pouvoir à CRISTIANI Georges – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à FERAUD Jean-Claude – PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance, donne pouvoir à LAGIER Robert – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque, donne pouvoir à MEÏ Roger

Excusé(e)s :

ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puylobier – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde

Madame le Président donne lecture du rapport ci-joint.

05_5_01

BUREAU DU 6 NOVEMBRE 2014

Rapporteur : Jean-David CIOT

Politique publique : Développement économique et emploi

Thématique : Enseignement supérieur et recherche

Objet : Aides aux organismes publics – Attribution de subventions exceptionnelles de fonctionnement.

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Au titre de ses missions de valorisation de l'Enseignement Supérieur et Recherche, et du soutien aux organismes publics d'État et autres, la Communauté du Pays d'Aix apporte des aides financières exceptionnelles en fonctionnement à l'organisation d'événements, manifestations, études et travaux de recherche.

Le présent rapport vous soumet douze projets événementiels programmés en 2014, pour un montant total de 44 700 €.

Exposé des motifs :

Les axes prioritaires du partenariat avec l'État, engagé depuis 2006, portent sur la valorisation du travail des équipes universitaires et de recherche et l'accompagnement de la vie étudiante dans le cadre de colloques et manifestations analogues.

Ces manifestations et actions contribuent à accroître la notoriété scientifique et à développer le caractère innovant en Pays d'Aix. Pour faire face aux frais exceptionnels des organisateurs (organismes publics d'État et d'Enseignement Supérieur et Recherche) la Communauté du Pays d'Aix apporte une aide financière limitée complémentaire des autres financeurs.

Aussi, il vous est proposé de valider le soutien financier aux manifestations et actions suivantes, tableau détaillé en annexe avec une incidence financière totale de 44 700 €, comme suit :

Au profit de l'Université d'Aix-Marseille :

- **2 000 €** pour l'aide à l'organisation du colloque international sur le thème « *recherches et débats sur l'enseignement de l'Économie et des sciences sociales : enseigner l'Économie dans l'Europe en crise* », du 27 au 29 août 2014, organisé par l'école d'apprentissage ADEF, Apprentissage, Didactique, Evaluation, Formation.
- **2 000 €** pour l'aide à l'organisation du colloque international sur le thème « *droits de l'homme et colonies* », du 21 au 22 octobre 2014, organisé par le CERHIIP, Centre d'Etudes et de Recherches d'Histoire des Idées et des Institutions Politiques.
- **1 200 €** pour l'aide à l'organisation du colloque international sur le thème « *citoyennetés et identités politico-religieuses dans l'Empire romain* », du 8 au 10 septembre 2014, organisé par le CPAF, Centre Paul Albert Février.
- **10 000 €** pour l'aide à l'organisation de la manifestation « *36 heures chrono de la création d'entreprise* », du 5 au 6 novembre 2014, organisée par le SUIO, Service Universitaire d'Insertion et d'Orientation.
- **7 000 €** pour l'aide à la mise en place de deux ateliers de recherche/an sur les thèmes concernant la ville de Gréasque « *création d'une zone d'activités en entrée de ville* » et « *reconversion de friche industrielle en cœur de ville* » année universitaire 2014/2015, dans le cadre de la 2^{ème} année d'exécution de la convention triennale de partenariat en cours avec l'IUAR, Institut d'Urbanisme et d'Aménagement Régional.

Au profit du CNRS, délégation Provence-Corse :

- **5 000 €** pour l'aide à l'organisation de la manifestation nationale Fête de la Science sur le thème « *village des sciences : techniques et technologies innovantes, regards croisés, sciences et arts* », du 11 au 12 octobre 2014, organisée par la MMSH, Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme.
- **5 000 €** pour l'aide à l'organisation de la manifestation nationale Fête de la Science sur le thème « *fête de la science de l'Arbois* », le 9 octobre 2014, organisée par le

CEREGE, Centre Européen de Recherche et d'Enseignement en Géosciences de l'Environnement.

- **5 000 €** pour l'aide à l'organisation du colloque national sur le thème « *annual meeting of association of southern european economic theorists* », du 6 au 8 novembre 2014, organisé par le GREQAM, Groupement de Recherche en Economie Quantitative d'Aix-Marseille.

- **3 000 €** pour l'aide à l'organisation d'expositions, conférences et ateliers sur le thème « *année internationale de la cristallographie d'Aix-Marseille* », de janvier à décembre 2014, organisés par l'IM2NP, Institut Matériaux Microélectronique Nanosciences de Provence.

- **1 000 €** pour l'aide à l'organisation du colloque international sur le thème « *arts visuels et islams, inventions, constructions, prescriptions, du XIX au XXI siècle* », du 2 au 3 octobre 2014, organisé par le LAMES, Laboratoire Méditerranéen de Sociologie.

- **2 000 €** pour l'aide à l'organisation du colloque international sur le thème « *LARP 7, Laboratory Approaches to Romance Phonology 7* », du 3 au 5 septembre 2014, organisé par le LPL, Laboratoire Parole et Langage.

- **1 500 €** pour l'aide à l'organisation du colloque international sur le thème « *études créoles : bilan, enjeux et perspectives* », du 29 au 31 octobre 2014, organisé par le LPL, Laboratoire Parole et Langage.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5210-1, L. 5211-10 et L.1611-4 et suivants ;

VU le décret n° 2011_1010 du 24 août 2011 portant création de l'Université d'Aix-Marseille, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, regroupant les universités Aix-Marseille I, Aix-Marseille II et Aix-Marseille III ;

VU l'arrêté préfectoral du 13 juillet 2005 portant modification des statuts de la Communauté du Pays d'Aix, de l'article 3 compétences facultatives pour les actions et opérations de soutien au développement de l'Enseignement Supérieur et Recherche ;

VU la délibération n° 2004_A002 du Conseil communautaire du 6 février 2004 définissant les principes d'intervention de la CPA en matière d'Enseignement Supérieur et Recherche ;

VU la délibération n° 2004_A200 du Conseil communautaire du 16 juillet 2004 précisant la politique et axes communautaires d'intervention relatifs à l'Enseignement Supérieur et Recherche ;

VU la délibération n° 2005_A236 du Conseil communautaire du 14 octobre 2005 autorisant la convention de partenariat avec le Rectorat d'Aix-Marseille et la convention signée le 18 janvier 2006 ;

VU la délibération n° 2010_A101 du Conseil communautaire du 24 juin 2010 autorisant la convention cadre de partenariat avec l'Université Paul Cézanne et la convention signée le 6 mai 2011 ;

VU la délibération n° 2013_B415 du Bureau communautaire du 26 septembre 2013 validant la convention triennale de partenariat avec l'IUAR, Institut Universitaire d'Aménagement Régional et la convention signée le 25 novembre 2013 ;

VU la délibération n° 2014_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014 modifiée par la délibération n°2014_A184 du Conseil communautaire du 14 octobre 2014 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment d'approuver l'attribution des subventions aux associations, aux personnes morales (privées et publiques) et personnes physiques et, le cas échéant, des conventions d'objectifs associées d'un montant n'excédant pas 150 000 € ;

VU l'avis de la Commission Développement Économique et Emploi en date du 21 octobre 2014 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

➤ **APPROUVER** le principe d'un soutien financier exceptionnel aux organismes publics d'État, d'Enseignement Supérieur et Recherche pour l'aide à l'organisation de manifestations événementielles universitaires ;

➤ **ATTRIBUER** les subventions exceptionnelles pour l'aide à l'organisation de manifestations universitaires au profit des organismes visés via leurs Agences Comptables, tableau en annexe comme suit :

- **22 200 € au profit de l'Agence Comptable AMU, Université d'Aix-Marseille**

- **22 500 € au profit de l'Agence Comptable du CNRS, Délégation Provence-Corse**

➤ **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer tout document afférant à l'exécution de la présente délibération.

➤ **DIRE** que les dépenses en résultant seront prélevées au budget général de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix, dans le principe de l'annualité budgétaire, exercice 2014 qui présente les disponibilités nécessaires, comme suit :

44 700 €, imputation 23-65738 pour les événements et actions précités, tableau en annexe.

ANNEXE : TABLEAU

Aides à l'organisation de colloques et manifestations analogues							
Hors conventions d'objectifs							
Organisateurs	Manifestations sur le territoire communautaire	dates en 2014	Subventions N-1 et N-2	Subventions demandées	Budgets prévisionnels (BP) et co financeurs	Propositions de subventions, Bureau du 6 novembre 2014	Au profit de
L'école d'apprentissage ADEF, Apprentissage, Didactique, Evaluation, Formation Secteur Arts, Lettres et Sciences Humaines N° GU : 2014-01527	Aide à l'organisation du colloque international sur le thème « <i>recherches et débats sur l'enseignement de l'Économie et des sciences sociales : enseigner l'Économie dans l'Europe en crise</i> », à Aix sur le site du 3 avenue R Schuman	Du 27 au 29 août		3 000 €	22 900 € co financeur : CG 13 : 4 000 € CNRS : 3 000 € Université Toulouse : 900 € Droits inscription : : 7 000 €	2 000 € Soit 7,8 % du BP	Université d'Aix-Marseille
Le CERHIIP, Centre d'Etudes et de Recherches d'Histoire des Idées et des Institutions Politiques Secteur Droit et Sciences Politiques N° GU : 2014-01528	Aide à l'organisation du colloque international sur le thème « <i>droits de l'homme et colonies</i> », à Aix sur le site du 3 avenue R Schuman	Du 21 au 22 octobre	N-1 : 1 800 € N-2 : 1 800 €	3 500 €	19 100 € co financeurs : CG 13 : 4 000 € AMU : 2 000 € Ressources propres : 3 500 € AUF : 2 600 € FED : 4 000 €	2 000 € Soit 10,5 % du BP	

<p>Le CPAF, Centre Paul Albert Février</p> <p>Secteur Droit et Sciences Politiques</p> <p>N° GU : 2014-01451</p>	<p>Aide à l'organisation du colloque international sur le thème « <i>citoyennetés et identités politico-religieuses dans l'Empire romain</i> », à Aix sur le site de la MMSH, 5 rue de l'Horloge</p>	<p>Du 8 au 10 septembre</p>	<p>N-2 : 1 000 €</p>	<p>2 000 €</p>	<p>18 522 €</p> <p>co financeurs :</p> <p>CG 13 : 2 000 €</p> <p>AMU : 3 000 €</p> <p>Ressources propres : 3 222 €</p> <p>CNRS : 5 700 €</p> <p>Universités internationales : 2 700 €</p>	<p>1 200 €</p> <p>Soit 6,5 % du BP</p>	<p>Université d'Aix-Marseille</p>
<p>Le SUIO, Service Universitaire d'Insertion et d'Orientation</p> <p>N° GU : 2014-01452</p>	<p>Aide à l'organisation de la manifestation « <i>les 36 heures chrono de la création d'entreprise</i> » à Aix site du 3 avenue R. Schuman</p>	<p>Du 5 au 6 novembre</p>	<p>N-1 : 15 000 €</p>	<p>10 000 €</p>	<p>42 000 €</p> <p>co financeurs :</p> <p>AMU : 21 000 €</p> <p>MENESR: 11 000 €</p>	<p>10 000 €</p> <p>Soit 23,8 % du BP</p>	<p>Université d'Aix-Marseille</p>
<p>L'IUAR, Institut d'Urbanisme et d'Aménagement Régional</p> <p>Secteur Droit et Sciences Politiques</p> <p>N° GU : 2014-01544</p>	<p>Aide à la mise en place de deux ateliers de recherche/an, à raison de 3 500 €/atelier, sur les thèmes concernant la ville de Gréasque « <i>création d'une zone d'activités en entrée de ville</i> » et « <i>reconversion de friche industrielle en cœur de ville</i> » année universitaire 2014/2015, dans le cadre de la 2^{ème} année d'exécution de la convention triennale en cours, à Aix sur site de l'IUAR, avenue Poncet</p>	<p>De septembre 2014 à juin 2015</p>	<p>N-1 : 10 500 €</p> <p>N-2 : 9 000 €</p>	<p>7 000 €</p>	<p>22 700 €</p> <p>co financeurs :</p> <p>Droits inscription : 1 000 €</p> <p>MESR : 1 500 €</p> <p>AMU 13 200 €</p>	<p>7 000 €</p> <p>Soit 30,8 % du BP</p>	<p>Université d'Aix-Marseille</p>
<p style="text-align: right;">Total Université d'Aix-Marseille : 22 200 €</p>							

<p>La MMSH, Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme N° GU : 2014-01532</p>	<p>Aide à l'organisation de la manifestation nationale Fête de la Science sur le thème « <i>village des sciences : techniques et technologies innovantes, regards croisés, sciences et arts</i> », à Aix Allées Provençales</p>	<p>Du 11 au 12 octobre</p>	<p>N-1 : 3 500 € N-2 : 7 000 €</p>	<p>5 000 €</p>	<p>10 500 € co financeurs : CNRS : 5 500 €</p>	<p>5 000 € Soit 47,6 % du BP</p>	
<p>Le CEREGE, Centre Européen de Recherche et d'Enseignement en Géosciences de l'Environnement N° GU : 2014-01450</p>	<p>Aide à l'organisation de la manifestation nationale Fête de la Science sur le thème « <i>fête de la science de l'Arbois</i> », à Aix sur le site de l'Arbois</p>	<p>Le 9 octobre</p>	<p>N-1 : 5 000 € N-2 : 4 000 €</p>	<p>5 000 €</p>	<p>15 680 € co financeurs : CNRS : 9 180 € Laboratoires et entreprises : 1 500 €</p>	<p>5 000 € Soit 31,8 % du BP</p>	<p>CNRS, Délégation Provence-Corse</p>
<p>Le GREQAM, Groupement de Recherche en Economie Quantitative d'Aix-Marseille N° GU : 2014-01522</p>	<p>Aide à l'organisation du colloque national sur le thème « <i>annual meeting of association of southern european economic theorists</i> », à Aix au Conservatoire Darius Milhaud</p>	<p>Du 6 au 4 novembre</p>	<p>N-1 : 3 000 € N-2 : 2 000 €</p>	<p>5 000 €</p>	<p>64 500 € co financeurs : CG 13 : 5 500 € CR PACA : 7 000 € Droits inscriptions : 49 000 €</p>	<p>5 000 € Soit 7,7 % du BP</p>	
<p>L'IM2NP, Institut Matériaux Microélectronique Nanosciences de Provence N° GU : 2014-01530</p>	<p>Aide à l'organisation d'expositions, conférences et ateliers sur le thème « <i>année internationale de la cristallographie d'Aix-Marseille</i> », sur les communes de Pertuis, Trets, Gardanne, Vitrolles, Aix-en-Provence...</p>	<p>De janvier à décembre</p>		<p>4 000 €</p>	<p>10 500 € co financeurs : CNRS : 4 000 € Communes de Trets, Gardanne, Vitrolles et Pertuis, 500 €/ville : 1 000 € Sponsors : 1 500 €</p>	<p>3 000 € Soit 28,6 % du BP</p>	

Le LAMES, Laboratoire Méditerranéen de Sociologie N° GU : 2014-01531	Aide à l'organisation du colloque international sur le thème « <i>arts visuels et islams, inventions, constructions, prescriptions, du XIX au XXI siècle</i> », à Aix sur le site de la MMSH, 5 rue de l'Horloge	Du 2 au 3 octobre	N-2 : 1 000 €	3 000 €	13 500 € co financeurs : CG 13 : 3 000 € CNRS : 5 080 € LAMES : 920 € MMSH Paris : 1 500 €	1 000 € Soit 7,4 % du BP	CNRS, Délégation Provence-Corse	
Le LPL, Laboratoire Parole et Langage N° GU : 2014-01529	Aide à l'organisation du colloque international sur le thème « <i>LARP 7, Laboratory Approaches to Romance Phonology 7</i> », à Aix sur le site du 5 avenue Pasteur	Du 3 au 5 septembre	N-1 : 1 200 € N-2 : 3 000 €	2 500 €	11 500 € co financeurs : CG 13 : 2 500 € CNRS : 500 € Droits inscription : 5 500 €	2 000 € Soit 17,4 % du BP		
Le LPL, Laboratoire Parole et Langage N° GU : 2014-01434	Aide à l'organisation du colloque international sur le thème « <i>études créoles : bilan, enjeux et perspectives</i> »	Du 29 au 30 octobre	N-1 : 1 200 € N-2 : 3 000 €	2 500 €	6 500 € co financeurs : CNRS : 500 € Droits inscription : 3 500 €	1 500 € Soit 23,1 % du BP		
Total CNRS, Délégation Provence-Corse : 22 500 €								

CG 13 : Conseil Général des Bouches du-Rhône

CR PACA : Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur

AMU : Aix-Marseille Université

AUF : Agence Universitaire de la Francophonie

FED : Fédération de recherches Droit, Pouvoirs et Sociétés

MENESR : Ministère Education Nationale Enseignement Supérieur et Recherche

**CONVENTION TRIENNALE DE PARTENARIAT
ENTRE
LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS D'AIX
ET
L'UNIVERSITE D'AIX-MARSEILLE**

RELATIVE L'INSTITUT UNIVERSITAIRE D'AMENAGEMENT REGIONAL

N° 2013 - PDSP - 004

Entre

L'Université d'Aix-Marseille

Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel,
N° Siret : 130 015 332 00013, code APE 8542Z, dont le siège est situé
58, boulevard Charles Livon, 13284 Marseille Cedex 7, représentée par son
Président Monsieur Yvon BERLAND,
Dûment habilité par délibération n° 2012/09/25-03 du Conseil d'Administration
de l'Université du 25 septembre 2012

Ci-après désignée par « **l'Université** »

Agissant au nom et pour le compte de l'UFR de Droit et de Science Politique de
l'Université d'Aix-Marseille représentée par son Doyen, Monsieur Philippe
BONFILS, et plus particulièrement, pour l'Institut Universitaire
d'Aménagement Régional (IUAR) représenté par son Directeur Monsieur
Jérôme DUBOIS,

et

La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix, désignée sous le terme « **la
CPA** », dont le siège est situé à l'Hôtel de Boadès, 8 place Jeanne d'Arc, CS
40868, 13626 Aix-en-Provence Cedex 1 représentée par son Président,
Madame Maryse JOISSAINS-MASINI,

Dûment habilitée aux présentes, par délibération du Bureau de Communauté
N° 2013 - B15 du 26 septembre 2013

Ci-après, désignée « **la CPA** »

La CPA et l'Université étant ci-après désignées individuellement ou collectivement par la ou les « **Parties** »

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1: OBJET DE LA CONVENTION

La présente CONVENTION détermine les conditions d'un partenariat entre les parties, sur les thèmes entrant dans leurs domaines de compétences respectifs. Ce partenariat s'inscrit, notamment, dans le cadre des enseignements délivrés dans les formations dont l'IUAR est le support pédagogique.

Chaque année, la CPA et l'IUAR conviennent de mettre en place au maximum trois ateliers d'étudiants inscrits en deuxième année du Master « urbanisme et aménagement ». Ces ateliers visent à mettre les étudiants en situation professionnelle sur des enjeux concrets intéressant la CPA.

Pour ce faire, les parties s'engagent à se concerter et à mettre en commun des moyens nécessaires.

Article 2: MODALITES D'EXECUTION ET DE REALISATION

A chaque rentrée universitaire, les parties conviennent d'organiser au maximum trois ateliers d'étudiants du Master « urbanisme et aménagement ». Ces ateliers sont définis entre les services de la CPA, les communes adhérentes et l'équipe pédagogique de l'IUAR. Ils se déroulent durant chaque année universitaire.

Chaque atelier est composé d'au moins quatre étudiants qui travaillent dans les locaux de l'IUAR sous la direction de l'équipe pédagogique et en relation étroite avec les services concernés de la CPA et des communes.

Article 3: ACCOMPAGNEMENT COMMUN DES ETUDIANTS

Les différents services de la CPA, ainsi que les communes participantes, s'engagent à recevoir les étudiants et à les guider, en fonction de leur disponibilité, dans leur travail.

CL YB PB 2/5

L'équipe pédagogique de l'IUAR, et en particulier les enseignants du Master « urbanisme et aménagement » s'engagent à assurer le suivi et l'encadrement des équipes d'étudiants chaque semaine. Ils veillent, en particulier, à la progression du travail et à la qualité du rendu définitif.

Article 4: TRANSMISSION DES DONNEES

Pour chacun des trois ateliers, un exemplaire du rapport définitif, version papier et informatique est remis à la CPA ainsi qu'aux communes impliquées. Ce document pourra être librement valorisé par chacune des parties.

Une journée de restitution et d'échange est organisée chaque année, à la fin de l'atelier, dans les locaux de l'IUAR, en présence des services concernés.

Article 5: EVALUATION

Chaque année, une séance de travail permet l'évaluation des différents ateliers réalisés et de définir conjointement le sujet de l'atelier et stages de l'année universitaire à venir.

L'IUAR transmettra, par ailleurs, un bilan moral et financier annuel de chaque atelier financé.

Article 6: DISPOSITIONS FINANCIÈRES

La demande de concours financier sera transmise à la CPA en une fois, avant le 31 mars de chaque année.

Elle donnera lieu à la constitution d'un dossier unique.

En raison des frais inhérents à ce partenariat, frais de déplacement, d'intégration au site Internet, de reproduction des rendus ..., la CPA apportera pour chaque atelier une contribution financière sur la base annuelle de 3.500€, sous réserve des disponibilités de la CPA.

Les sommes attribuées par la CPA seront versées à :
l'Agent Comptable de l'AMU, Université d'Aix-Marseille, Jardin du Pharo, 58 Bd Charles Livon, 13284 MARSEILLE Cedex 07 sur le compte :

CL 43 PB

Trésor Public Marseille
Code Banque : 10071
Code Guichet : 13000
N° de compte : 00001020067

Article 7: STAGES

Chaque année, la CPA accueille en stage, en fonction de ses besoins et de ses disponibilités, des étudiants du Master « urbanisme et aménagement ».

Article 8: DUREE

La convention est conclue pour une durée de trois ans et prendra effet à compter de sa signature, dans le principe de l'annualité budgétaire.

Article 9: RESILIATION

La CONVENTION peut être résiliée de plein droit et à tout moment, sur l'initiative de l'une ou l'autre des Parties, après envoi d'un courrier en recommandé avec accusé de réception après préavis de trois mois, avant le 31 mars. La résiliation ne saurait préjudicier aux formations en cours d'année universitaire.

Article 10: CONTESTATIONS, LITIGES

Pour tout litige issu de l'interprétation ou de l'application des clauses de la présente CONVENTION les Parties s'obligent à rechercher par priorité une résolution amiable et conviennent qu'à défaut d'accord, sera saisi le Tribunal Administratif de Marseille.

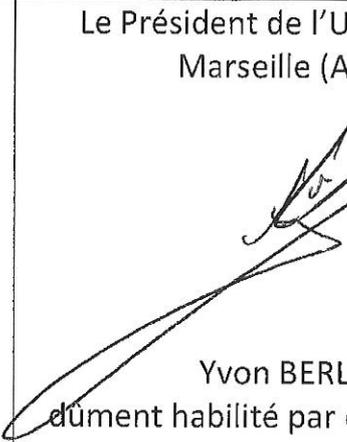
Article 9 : ÉLECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, les Parties font élection de domicile :

- la CPA en son siège administratif Hôtel de Boadès, 8 place Jeanne d'Arc, CS 40868, 13 126 Aix-en-Provence Cedex 1
- l'Université d'Aix-Marseille en ses bureaux, Jardin du Pharo, 58, boulevard Charles Livon, 13 284 Marseille Cedex 7

Fait à Aix-en-Provence, le 26 novembre 2013 Fait à Marseille, le

En 4 exemplaires originaux

<p>Le Président de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix</p> <p>PO 25/11/2013</p>  <p>Maryse JOISSAINS-MASINI dûment habilité par délibération du Bureau de Communauté N° 2013-B415 du 26 septembre 2013</p>	<p>Le Président de l'Université Aix- Marseille (A.M.U.)</p>   <p>Yvon BERLAND dûment habilité par délibération du CA n° 2012/09/25-03 du 25 septembre 2012</p> <p>Pour l'UFR Droit et Science Politique Visa du doyen</p>   <p>Philippe BONFILS</p>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

OBJET : Développement économique et emploi - Enseignement supérieur et recherche - Aides aux organismes publics - Attribution de subventions exceptionnelles de fonctionnement

VU la délibération n°2014_A088 du 22 mai 2014, modifiée par la délibération n°2014_A184 du 14 octobre 2014 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



13 NOV. 2014